



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU
25/09/2019**

Nombre d'élus :

- en exercice : 31
- présents : 17
- procurations : 4
- Suppléants : 2
- absents : 14
- ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation 11/09/2019

Conseil syndical du 25/09/2019

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :
02/10/2019

Affichage syndical le : 02/10/2019



Étaient présents : Marc GRIVEL, Max VINCENT, Michel BALAIS, Claire BELLE, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Gérard DARDET, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Éric MOZOYER, Isabelle CELEYRON, Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL, Laurent MONCEL, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Bernard COQUET, Romuald DELABIE ;

Absents représenté(s) :	Par :
Dominique BOYER-RIVIERE	Françoise MAUPAS
Denis VERKIN	Max VINCENT
Pascal DAVID	Marcel PATIN
Nicolas POUSSINEAU	Romuald DELABIE
Corinne CARDONA	Marc GRIVEL
Bruno LASSAUSIAE	Geneviève OBERGER
Pascal DAVID	Marcel PATIN

Étai(en)t absent(s) sans représentation : Antoine DUPERRAY, Pierre GOUVERNEYRE, Christian COLOMBO, Charles MONNERET, Gérard KECK, Jean-Michel CARON, Olivier PERROT.

Monsieur Jean-Claude GRANGE, est arrivé en cours de séance et n'a pu prendre part aux votes.

Secrétaire de Séance élu :

Anne-Laure MATHIAS

Le **mercredi 25 septembre 2019**, les membres du Conseil Syndical sont réunis, régulièrement convoqués par courriel du 11/09/2019, dans la salle du Conseil Municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Délibération conseil syndical n° 2019-09-06

DEMANDE MODIFICATIVE DE LA DELIBERATION N° 2019-07-02 PORTANT SUR L'ACQUISITION DE PARCELLES SUR LES COMMUNES DE POLEYMIEUX AU MONT D'OR ET CHASSELAY
RAPPORTEUR : MAX VINCENT – PRESIDENT

Suite à une erreur de plume, nous proposons au conseil syndical de modifier la délibération n° 2019-07-02 en apportant les modifications nécessaires, à savoir ajout des parcelles C 0347 et C 0348 sur la commune de Chasselay, dans la proposition d'acquisition soumise par la SAFER, pour le compte.

En 2017, Monsieur Sollier a proposé, par le biais de la SAFER et en lien avec le fermier en place, au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or la vente de ses nombreuses parcelles cadastrées A 124-166-167-460-461-463-527-534-535-991 pour une surface totale de 3.96 hectares, situées au lieuxdits « Les

places, les combes et la feysssolier, Jayere et la colas et Fond grimaud » à Poleymieux au Mont d'Or et AD 75-C347-348 pour une surface totale de 2380 m², situées au lieudit « Les roches » à Chasselay.

Au regard des enjeux agricoles et stratégique sur ces secteurs, qui permettent progressivement de constituer un portefeuille foncier pour maintenir l'activité agricole sur le territoire Plaines Monts d'Or, faciliter les échanges et éviter le détournement pour des activités de loisirs de la vocation agricole et naturel de ces terrains il a été proposé en 2017, à Monsieur Sollier en lien avec la SAFER les évaluations suivantes pour un montant estimé à 16 297€ hors frais de SAFER et de notaire.

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
A124	124	1618	Bois taillis	0.10	161.80
A166	166	2517	Terre	0.40	1130
A167	167	2849	Terre	0.40	1280
A460	460	2699	Terre	0.50	1230
A461	461	2472	Terre	0.50	1120
A463	463	11128	Terre	0.50	5010
A527	527	450	Bois taillis	0.10	45
A534	534	4938	Terre	0.45	2044.20
A535	535	1442	Bois taillis	0.15	220
A991	991	1844	Bois taillis	0.15	280
AD75	75	7667	Terre	0.46	3300
C347	347	1420	Bois taillis	0.20	284
C348	348	960	Bois taillis	0.20	192

Le comité technique SAFER a attribué les parcelles A 166 et A 167 à Cécile Grand (proximité immédiate de son siège d'exploitation) pour une surface totale de 53 a 66 ca. Les autres parcelles étant attribuées au SMPMO.

Fin 2018, le preneur en place n'étant pas en accord avec la décision du comité technique SAFER et la conduite de ce dossier, se positionne sur l'acquisition des parcelles A 460, A 461, A 463, A 534, AD 75, pour une surface de 2 ha 89 a 04 ca.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve l'acquisition des parcelles restantes et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre les signatures des membres présents.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 25/09/2019*

Max Vincent,
Président

